

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1166 CONCERNANT LE PERSONNEL

n° 1166

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 décembre 1951

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro

1 janvier 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Murât (Pierre), receveur supérieur des Télécommunications d'Outre-Mer, arrivé à Djibouti le 17 décembre 1951, est nommé Chef du Service des P.T.T., pour compter à partir du 19 décembre 1951.